

SWG – ASTUCES CALIFONTAINES

MISE EN PLACE SOLUTION COMMERCIALE SWG

Version 1.1

PRESENTATION DU PROJET

GENERALITES

Cette proposition concerne la mise en place d'une solution de gestion commerciale pour ASTUCES CALIFONTAINES. Ce projet concerne toute la chaîne de gestion : prospection, prise de commande, montage, achats, stocks, livraison et facturation. La fabrication peut être également intégrée dans le projet, mais pour ce point une solution alternative est proposée étant donné l'existant.

Le chiffrage est fait de façon globale, certains points nécessitant des précisions si l'on veut affiner le chiffrage.

ASPECTS TECHNIQUES

La solution proposée s'appuie sur une plateforme développée par SI Web : SWG. Cette application permet la gestion commerciale d'une entité, la gestion d'Extranet et CRM. La souplesse de configuration et paramétrage de cette plateforme permet de répondre à la plupart des besoins. Certains besoins nécessitent des développements spécifiques, qui sont facilement intégrables à la plateforme SWG, suffisamment ouverte.

Les développements sont basés sur le langage PHP et sur une base de données MySQL. Ces deux technologies permettent de rendre l'application portable sur différents systèmes d'hébergement (Windows, Linux, Mac...), et de rendre les développements très ouverts.

L'hébergement peut être assuré par nos services, dans une de nos salles blanches à Marseille, avec les services associés (sécurité, sauvegardes), mais peut être également réalisé en interne chez ASTUCES CALIFONTAINES (selon débit montant et descendant disponible).

DEVELOPPEMENTS

SI WEB s'associe à PRAGMINFO pour la mise en place de ce projet. SI WEB et PRAGMINFO assurent le suivi et le pilotage du projet (forfait), le paramétrage de l'application, les formations utilisateurs. Les développements spécifiques éventuels sont pris en charge par SI WEB. Forfait Journée : 950 € HT.

PROPOSITION COMMERCIALE

La proposition commerciale est découpée en postes, représentant les différentes tâches et éléments commerciaux nécessaires à la mise en place de votre projet.

L'organisation des postes est prévue pour permettre une mise en ligne logique dans le temps.

POSTE 1 -ETUDES (ANALYSE DES BESOINS), CONSEIL (EXPERTISE) ET REDACTION DU CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE ET FONCTIONNEL

Ce poste permet la mise en place et le suivi de projet, avec vos équipes. Il englobe les différentes réunions d'études, de conseil et d'analyse du projet pour rédiger le cahier des charges technique (modules retenus) et fonctionnel (ergonomie, charte graphique) **dans la limite de 4 journées**.

Ces documents avec le planning intégré des phases deviennent références pour la suite du projet.

Forfait 4 000 € HT

POSTE 2 – LICENCES

La licence SWG permet d'accéder à tous les éléments fonctionnels de la plateforme pour la gestion commerciale, hors modules Extranet et Nomades.

Licence SWG	1 500 € HT
Licence par utilisateur (gestionnaire)	480 € HT/login
Total pour 9 utilisateurs : 5 820 € HT	

POSTE 3 : PARAMETRAGES MODULES STANDARDS

Afin d'adapter au mieux l'application aux besoins d'ASTUCES CALIFONTAINES, un paramétrage des écrans, des fonctionnalités et des droits utilisateurs et des tableaux de bord permet de mieux intégrer SWG à votre entreprise.

Ces journées de paramétrages seront assurées par SI WEB et PRAGMINFO.

Paramétrages 8 journées 7 600 € HT

POSTE 4 – DEVELOPPEMENTS SPECIFIQUES

Après analyse de l'existant (fichier Excel des fiches de fabrication), il semble plus intéressant, dans un premier temps, de conserver ce principe de fiches Excel. Reproduire ces fiches Excel en interne dans SWG est réalisable, mais sera coûteux et moins souple en évolution futures (une nouvelle fiche pourra nécessiter un nouveau développement). Cette intégration pourra être envisager plus facilement après une intégration et une prise en main de l'outil chez ASTUCES CALIFONTAINES.

Ceci dit, ces fiches Excel pourront être associées, sous forme de pièces jointes, aux différentes affaires gérées dans SWG. Eventuellement une intégration des consommations liées à la fabrication pourra être étudiée afin d'éviter une ressaisie, mais cela sera à étudier plus précisément avant chiffrage.

POSTE 5 – FORMATIONS

Une formation assurée par SIWEB ou PRAGMINFO permet la prise en main de l'outil et de ses fonctionnalités. Cette formation est généralement assurée par service, par groupe de 3 personnes maximum.

Au cours de cette formation, une documentation personnalisée et adaptée à votre solution peut être réalisée. Si WEB et PRAGMINFO étant organismes de formation agréés, cette prestation peut faire l'objet d'une convention de formation.

Formations Utilisateurs complémentaires (par groupe de 3 personnes max)	5 Journées de formation	4 750 € HT
	500 € HT / ½ journée	

POSTE 6 – SUIVI ET MAINTENANCE DE L'APPLICATION

Ce poste permet à nos équipes d'assurer un suivi et maintenance technique et curative de votre application (mises à jour, contrôles, optimisation). De plus, ce poste permet de vous assurer une assistance technique de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi, pour des corrections de bugs ou des évolutions mineures (au maximum 10h annuel pour les évolutions). A noter que les trois premiers mois suivant la mise en ligne, tous les bugs sont pris en compte sans entrer dans le cadre du contrat de suivi (période de garantie). Après le 3ème mois, toute intervention entre dans ce cadre. Par défaut, les postes de suivi et maintenance représente 17% du montant total des prestations de développement et licences, payable à l'année.

Ce poste prend effet à la date de validation de l'outil, à sa mise en ligne.

Ce poste peut être ajusté en fonction des options retenues. Pour un montant de prestation de 22 170 € HT, le contrat de suivi et maintenance s'élèvera à 2 281 € HT par an.

Suivi et Maintenance (hors options)	2 281 € HT/an
--	----------------------

POSTE 7 – HÉBERGEMENT (OPTIONNEL)

Afin d'assurer une bonne disponibilité des données et permettre aux accès externes aux données sans difficulté, il est préconisé d'héberger l'application sur un serveur externe. Dans ce cadre, SiWeb peut proposer un hébergement en salle blanche, sur Marseille. L'accès à Internet haute disponibilité est assuré par un prestataire (Jaguar Network), la gestion des machines est assurée par SiWeb.

Dans le cadre de ce projet, un serveur dédié virtualisé est le plus adapté, en offrant une capacité d'évolution importante. Selon les besoins, le service pourra être facilement adapté. Pour une base de départ, nous proposons un serveur du type : 1 processeur 4 cœurs, 2Go De mémoire, 40Go d'espace disque 10000 tr, sauvegarde quotidienne.

Hébergement	105 € HT/mois
Installation et mise en place	200 € HT

Récapitulatif de notre proposition

Etude et Suivi de projet		€ HT
Poste 1 : Analyse des besoins, Expertise, Cahier des charges, Réunion de mise en place du projet		4 000
Réalisation du site : Modules SI BOX, SI CATALOGUE + back office + Front office		€ HT
Poste 2 : Licences		5 820
Poste 3 : Paramétrages		7 600
Poste 4 : Développements spécifiques		0
Poste 5 : Formations		4 750
TOTAL ETUDE + REALISATION € HT		22 170
	TVA	4345,32
	TOTAL € TTC	26515,32

Services		€ HT
Poste 6 : Suivi et maintenance (hors option) HT / An		2281,4
Poste 7 : Hébergement HT / Mois + 200€ d'installation		105

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Prestation de réalisation

Délais de réalisation

Selon planning à définir.

Licence des modules SI Web

1. Les licences d'utilisation des modules SI Web sont acquises pour une durée illimitée et ne font l'objet d'aucun abonnement ou paiement récurrent.
2. Toute modification du code source d'un fichier utilisé par un module par une personne autre que SI Web, entraînerait une rupture immédiate et sans préavis du contrat d'assistance technique liant SI Web et son client. SI Web ne serait nullement responsable des dommages occasionnés dus à la modification.
3. L'exploitation d'une licence d'utilisation d'un module permet une utilisation sans limite pour le site web concerné par le présent contrat, mais ne pourrait être utilisé pour l'installation sur un autre site web. Une licence correspond à un site.
4. La duplication de l'ensemble, ou d'une partie, du code source d'un module est strictement interdite. SI Web serait en mesure d'engager des poursuites à l'encontre du client ou de toute personne ayant participé à la duplication.

Conditions de paiement

Paiement :

- 30% à la commande
- 50% livraison maquette
- 20% réception

Documents publiés sur le site

Le client est responsable de la teneur des données présentes sur le site, il est responsable des droits rattachés aux photos, dessins et logos transmis.

Prestation d'Hébergement

1. Objet du contrat

Ce contrat à pour objet la fourniture d'un espace serveur permettant l'hébergement d'un ou plusieurs sites Internet et constituant un service d'hébergement Internet conforme aux offres ou formules choisies par le demandeur. L'hébergement est de type serveur dédié, avec une machine entièrement dédiée aux prestations fournies au demandeur. Cet hébergement est assuré pour l'accès aux réseaux Internet, pour les salles blanches et éventuellement pour la fourniture des machines physiques par des partenaires externes (Jaguar Network, Acropolis Telecom, OVH, Frontier Online). La partie Service Logiciel est assurée entièrement par SiWeb.

2 Entrée en vigueur et durée du contrat

Ce contrat est conclu pour une durée de un an à compter de la date l'acceptation de l'offre d'hébergement et est renouvelable par tacite reconduction.

Il peut être dénoncé à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, trente jours au moins avant la date de renouvellement annuel.

3 Obligation du fournisseur :

Le fournisseur s'engage à mettre en œuvre tous les services précisés dans l'offre souscrite et notamment tous les moyens dont il dispose afin d'assurer le service dans les meilleures conditions possibles, en matière de temps de transit, de débit utile et de permanence du service. Cependant, Internet étant constitué de nombreux réseaux, le fournisseur ne peut être tenu pour responsables des dysfonctionnements intervenant à l'extérieur de son propre réseau.

Le fournisseur ne se reconnaît aucun droit de propriété sur les informations stockées lors des transmissions de données. Ces données sont et demeurent la stricte propriété du client.

4 Clause de confidentialité

Les parties s'engagent à garder secrètes toutes les informations techniques et financières échangées lors de la négociation et de l'exécution du présent contrat.

5 Obligation du client :

Le client s'engage à respecter tous les règlements et toutes les lois applicables dans chacun des pays impliqués dans les échanges d'informations qu'il effectue.

Il s'engage notamment à respecter les lois Françaises et Internationales en Matière de Piratage informatique, en s'interdisant formellement de pénétrer les systèmes informatiques dont l'accès lui est interdit. Le client ne contreviendra pas aux lois en vigueur dans les pays concernés en matière de diffamation, pornographie, atteinte aux bonnes mœurs, protection de l'enfance et tout autre thème pouvant être développé dans ce sens.

Le fournisseur décline toute responsabilité en cas d'infraction perpétrée par le client à ces textes, lois ou règlements.

6 Responsabilité - recours :

Limite de garantie

Le service d'hébergement est garanti sous réserve d'une exploitation dans des conditions normales, qui permettra une utilisation conforme, pour l'essentiel, aux performances exigibles par les systèmes informatiques et les réseaux du web. Aucune garantie ne sera pas applicable au cas où la défectuosité résulterait d'un accident ou d'une mauvaise utilisation. Aucune garantie particulière ou spécifique à une utilisation ou langage propre aux développements n'est accordée avec le présent contrat.

Recours du client

En cas de non souscription d'un contrat de suivi et assistance incluant la sauvegarde des données, quelconques défectuosités, pertes de données ne pourront faire l'objet de réclamation, l'hébergé étant tenu de dupliquer les contenus, textes, images, bases de données etc. Si Web apporte pour l'essentiel un service de connectivité et d'espace serveur exprimé en Mégaoctets.

S'il est avéré que les désaccords, dommages, défectuosités etc. sont dans un cadre de garantie résultant des obligations du fournisseur, la responsabilité sera limité aux charges de réparation suivantes : soit a) au remboursement des sommes correspondants à un trimestre d'hébergement. soit b) à la re-configuration de l'espace serveur et la fourniture des nouveaux accès FTP. La garantie ne sera pas applicable au cas où la défectuosité résulterait d'un accident ou d'une mauvaise utilisation ou encore des défaillances sur la lecture des langages ou programmes non identifiés dans l'offre.

7 Modalités de règlement :

Acceptation de l'offre

La validation du présent contrat et l'accès aux différents services concernés par la formule d'hébergement retenue sont soumis au règlement immédiat des frais pour l'installation serveur avec raccordement du nom de domaine et de la période d'abonnement aux services prévues dans l'offre.

Ce règlement pourra s'effectuer par chèque ou par virement..

L'hébergement

Les frais d'abonnement aux services d'hébergement sont payables d'avance, et notamment comme suit :

- Semestriellement ou annuellement, en cas de règlement par chèque,
- Mensuellement, en cas de prélèvement ou virement automatique sur compte (à partir du 4 ème mois),

Tout retard de paiement entraînera de plein l'application d'agios calculés au taux légal en vigueur majoré de 10 %. S'y ajouteront également les frais de mise en demeure et recouvrement correspondants.

En cas de rejet d'un prélèvement ou de chèque impayé, une pénalité supplémentaire de 30 € sera appliquée.

De plus, le fournisseur se réserve de plein droit la liberté de suspendre l'accès à ses services en cas de relances demeurées infructueuses.

Prix des services

Le fournisseur se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment en respectant un préavis de deux mois. Le client, quant à lui, pourra alors ou accepter les conditions tarifaires ou solliciter la résiliation de son abonnement. A défaut de réaction de sa part pendant la période de préavis son accord sera réputé consenti. Toutefois, les loyers payés d'avance seront garantis pour la période concernée.

Attribution de juridiction

Le présent contrat est régi par la loi française. Tout litige le concernant sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de Commerce d'Aix en Provence.

Bon pour accord, le

Pour Le Client :

Pour SiWeb :

Antoine Molinari
Directeur Général